

## **Sinistre relatif à un câble France Telecom chemin de Mazagran - Protocole d'accord entre France Telecom, DL Équipement et la Ville**

**M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur** : Fin 2003, suite à un appel d'offres, la Ville de Besançon a confié des travaux de pose de glissières latérales de sécurité le long du chemin de Mazagran. Ces travaux ont été réalisés par la société DL Équipement.

En réalisant ces travaux, l'entreprise a sectionné un câble téléphonique de France Telecom.

Après expertise, il a été convenu dans un protocole d'accord que le coût des travaux s'élevait à 5 400 € hors taxes dont 690 € à la charge de la ville (reprise de l'enrobé), cette somme correspondant à sa part de responsabilité.

L'Assemblée Communale est invitée à en décider et à autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord passé entre France Telecom, DL Équipement et la Ville, sachant que la dépense incombant à la ville, soit 690 € sera imputée au chapitre 011.822.61523.35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise et en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.*